

Préfecture de la Charente
Madame la Préfète
Direction de la citoyenneté et de la
légalité
Bureau de l'ingénierie financière et du
contrôle budgétaire
7,9 rue de la Préfecture CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

Aussac-Vadalle, le 15 juillet 2024

Objet : Demande d'avance pour la construction de la Residence Senior

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande d'avance de 30% pour la construction de la Residence Senior (4 logements et salle commune). En effet les travaux ont été lancés le 17 juin 2024.

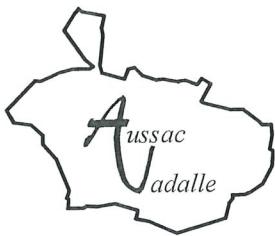
Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Gérard LIOT



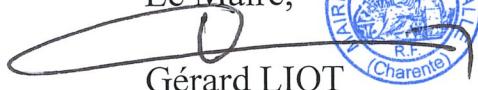


A.T.T.E.S.T.A.T.I.O.N

Je soussigné, Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle atteste sur l'honneur que les travaux pour la construction de la Residence Senior (4 logements et salle commune) pour lesquels vous nous avez accordé une subvention au titre de la DETR (programme 0119 – activité « 0119010101A6 » - domaine fonctionnel « 0119-01-06 » - axe ministériel 2 « DS-15228293 » - **exercice 2024**) sont commencés depuis le 17 juin 2024.

Fait à Aussac-Vadalle le 15 juillet 2024.

Le Maire,
Gérard LIOT



ANNEXE 4 – Demande d'avance ou d'acompte sur factures

COMMUNE DE Aussac-
Vadalle ou EPCI DE..... ou CD16.....

OPÉRATION SUBVENTIONNÉE AU TITRE DE LA DETR ~~LA DSIL LA DSID~~

(rayer les mentions inutiles)

Justification pour paiement d'un acompte de la subvention accordée

I - RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DE LA SUBVENTION

- nature de l'opération : Construction d'une résidence Senior (4 logements et salle commune)
- montant de la dépense subventionnable : 464 916,00 €
- taux de la subvention : 10,5%
- montant de la subvention : 48 816,18 €
- date de l'arrêté de la Préfète : 04 juin 2024

II - ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION

Date de commencement de l'opération (jour, mois, année) : 17 juin 2024
(à mentionner impérativement et joindre, le cas échéant, copie de l'ordre de service ou la déclaration de commencement de l'opération)

- pour l'acompte de 30 % (ou « avance ») du montant prévisionnel de la subvention au commencement d'exécution de l'opération : joindre impérativement la copie de l'ordre de service ou une attestation de commencement de l'opération signées par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

- pour l'acompte sur factures, montant des travaux H.T. facturés et mandatés à ce jour :
(joindre copie des factures et un état récapitulatif HT détaillé signé par le maire ou le président de l'EPCI ou le président du conseil départemental et visé par le comptable du Trésor).

Je soussigné(e), certifie que les factures produites sont bien en conformité avec l'opération susvisée

A Aussac - , le 15 juillet 2024

(cachet et signature)



Le Maire,

[Signature]

Le présent certificat, établi par le maire de la commune ou le président de l'établissement sous sa seule responsabilité, est à retourner accompagné des justificatifs à :

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'ingénierie financière et du contrôle budgétaire

7,9 rue de la préfecture CS 92301

16023 ANGOULÈME CEDEX